

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SEILLONS SOURCE D'ARGENS

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 19
Présents : 13
Votants : 14

SEANCE DU 25 FEVRIER 2019

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF ET LE VINGT CINQ FEVRIER A DIX HUIT
HEURES TRENTE

DATE DE LA CONVOCATION
19 février 2019

Le Conseil Municipal de la Commune de SEILLONS SOURCE D'ARGENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane ARNAUD, Maire.

DATE D'AFFICHAGE
19 février 2019
2019/020

Présents : DOCO Adélaïde, ALIS Muriel, JACOLIN Serge, MICHEL Lotte, POCH Nicole, MARENCO Jean-Guy, CLEYET Jérôme, FAVREAU Luce, LALOYAUX André, ALLARD Caroline, DEBOOM François, SOUCHON Nicolas,
Absents excusés : LEFEVRE Florence, RIPERT Hervé, MAINETTI Joëlle (donne procuration à FAVREAU Luce), RISSO Bernard,
Absents non excusés : DI FRAJA Françoise, BRIFFA Christine,
Madame DOCO Adélaïde a été élue secrétaire

OBJET : LOCATION D'UN LOCAL COMMUNAL PAR LA COMMUNE AU PROFIT DE LA REGIE EAU POTABLE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la mise en régie du service eau potable au 01 avril 2019.

Il précise que les besoins de stockage de petit matériel et équipements divers (raccord, tuyau ...) pour les interventions et l'entretien du réseau de distribution d'eau potable nécessite la mise à disposition d'un local communal au profit de la régie Eau Potable.

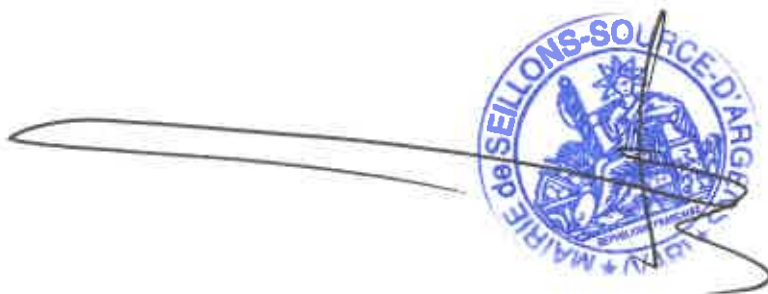
Il propose à cet effet la location d'un local communal situé route d'Esparron par la commune de Seillons Source d'Argens au profit de la régie Eau Potable au tarif mensuel de €. 500,00.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

- **APPROUVE** la location par la commune de Seillons Source d'Argens d'un local communal situé route d'Esparron au profit de la régie Eau Potable au tarif mensuel de €. 500,00 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer un bail de location avec la régie Eau Potable.

Fait en Mairie les jours, mois et an susdits.

Le Maire
Stéphane ARNAUD



ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES DEPOT
EN SOUS PREFECTURE LE
ET PUBLICATION OU
NOTIFICATION LE